



L'actualité des rivières du bassin versant de l'Ardèche

Mi juin 2022 - alerte sécheresse : point de situation et conseils pour les usagers de nos rivières

La situation hydrométéorologique de cette année 2022 est, jusqu'à présent, extrêmement particulière sur notre bassin versant : déficit de précipitations depuis plusieurs mois (environ -30% depuis août 2021 et - 70% sur avril-mai 2022) et températures très chaudes depuis plusieurs semaines, ce qui entraîne une baisse rapide des niveaux d'eau dans les rivières pour atteindre des niveaux rarement constatés, même en toute fin d'été habituellement.

Alerte sur les niveaux d'eau

Des restrictions d'usages de l'eau ont été prises par arrêté préfectoral et sont régulièrement actualisées, pour les usages domestiques et agricoles : les respecter est indispensable, tout comme éviter les gaspillages et faire un maximum d'économies d'eau.

L'eau restante dans les rivières permet aux milieux et aux espèces aquatiques de survivre et de permettre diverses activités stratégiques pour le territoire.



Zoom sur le soutien d'étiage

Habituellement, du 15 juin au 15 septembre, les rivières et les divers usagers de l'eau bénéficient d'un soutien d'étiage important apporté par des stocks d'eau constitués dans des barrages en amont sur l'Ardèche et le Chassezac : le soutien d'étiage multiplie généralement par plus de 2 les débits naturels de l'été. Cette année, les débits naturels sont déjà extrêmement faibles et le soutien d'étiage sera réduit car l'absence de pluie au printemps n'a pas permis de remplir les stocks intégralement (-20 % au global) :

- sur le Chassezac, le stock est constitué en totalité mais des assecs ont déjà été observés sur les communes de Chandolas et Grospierres, au droit de la zone de pertes karstiques, d'où la décision de déclenchement du soutien d'étiage anticipé depuis le 10 juin pour assurer une continuité d'écoulement de surface sur ce secteur aval (une partie de l'eau s'écoule naturellement en souterrain et rejoint la rivière un peu plus en aval) ;

- sur l'Ardèche, le stock étant actuellement déficitaire et devant soutenir aussi les débits sur le bassin de la Loire, le Comité de gestion du soutien d'étiage a pris la décision de ne pas démarrer le soutien d'étiage avant fin juin afin d'essayer de faire coïncider les plus forts besoins connus (notamment sur les mois de juillet et août avec la forte fréquentation touristique) au soutien d'étiage possible cette année.



Comment agir ?



- respecter les restrictions d'usages de l'eau
- éviter les gaspillages
- et faire un maximum d'économies d'eau

Impacts sur la qualité de l'eau

Cette situation de sécheresse intense et précoce a également des impacts sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, au moins à court terme.

Par exemple, des développements importants d'algues sont observés dans les rivières : ils sont favorisés par les températures d'eau élevées, les fortes concentrations en nutriments (à cause du peu d'eau pour diluer) et la faible oxygénation de l'eau (peu de courant, températures élevées et consommation par les algues). Bien que désagréables ou disgracieuses, ces algues ne sont pas nocives pour l'homme mais elles dégradent la qualité du milieu et perturbent les conditions de vie des espèces aquatiques.

A noter que dans une eau à plus de 25 °C, la truite ne peut survivre si elle ne trouve pas des zones plus fraîches et suffisamment oxygénées pour se réfugier. Au delà de 30°C, toutes les espèces aquatiques sont en souffrance.



Comment agir ?

- ne pas entraver la libre circulation de l'eau pour éviter son réchauffement, son évaporation et lui permettre de s'oxygéner un maximum, par exemple ne pas faire de petits barrages en galets dans les rivières.
- ne pas déranger les espèces aquatiques.

Risques potentiels liés aux cyanobactéries

Les cyanobactéries sont des organismes naturellement présents dans les milieux aquatiques qui se développent au gré des conditions environnementales (ensoleillement, température, vitesse de courant, hauteur d'eau...).

Leur présence n'est pas forcément liée à une pollution. Toutefois, la prolifération de ces bactéries, qui dans certaines conditions secrètent des toxines, peut poser problème. La toxicité ne s'exprime qu'en cas d'ingestion. Elle est bien moindre sur les hommes adultes (fièvre, nausées, douleurs abdominales...) que sur les enfants ou les animaux. Le développement d'amas de ces bactéries est favorisé par les courants faibles (flaques d'eau stagnantes) et les fortes températures.

Des prospections de terrain réalisées ces derniers jours ont confirmé la présence de cyanobactéries sur certains cours d'eau. Des affichages spécifiques ont été mis en place par les communes et la surveillance se poursuit, par l'EPTB et les autorités sanitaires compétentes.



Parallèlement, les précautions ci-dessous sont grandement recommandées pour chacun dès maintenant.



Comment agir ?

- éviter les zones d'eau stagnante (flaques, bras morts déconnectés de la rivière...), notamment avec des animaux domestiques : les tenir en laisse, ne pas les laisser boire l'eau ou se baigner sur ces zones,
- dans tous les cas, et en particulier avec les enfants : ne pas boire l'eau de la rivière ou porter à la bouche du bois, des galets ou des objets ayant été immergés,
- privilégier la baignade sur les plages déclarées, contrôlées et surveillées.

Au titre de l'intérêt général, les autorités et l'EPTB du bassin versant de l'Ardèche restent très vigilants pour la suite de la saison qui pourrait être compliquée pour les rivières comme pour les usagers.

Partagez sur  

Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche
4, allée du Château
07200 Vogüé
plus d'info sur www.ardeche-eau.fr